

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOÛT 2011

Sur convocation du 26 juillet 2011, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le 4 août 2011, sous la présidence de M. Bernard SEIGLE, maire.

Présents : MM. Bernard SEIGLE – Yves GUILLOTTE – Pierre MAINETTI – Mmes Claudine CHAMPION – Jacqueline CECCON - Marie-Noëlle MEGEVAND – Christiane MICHEL - Hélène ORBE - MM. Guy PHILIPPE – Jean BARDET –

Pouvoirs : M. Christian BOCQUET à Mme Christiane MICHEL

Absents : Mme Pascale LHOMME – MM Daniel BALLEYDIER – Olivier COUET – Alexandre VALZ-BLIN

Secrétaire de séance : Mme Marie-Noëlle MEGEVAND

Le maire ouvre la séance. La lecture du compte-rendu de la séance précédente n'ayant soulevé aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

I. TARIFS DEBIT DE BOISSONS – CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES (DCM N° 11/31)

M. Bernard SEIGLE rappelle au conseil municipal sa délibération du 22 juin 2011 portant ouverture d'un débit de boissons par la mairie pour permettre à la commune de conserver la licence IV. Ce débit de boissons sera ouvert du 16 au 23 août 2011 de 9h à 22h. Il remercie les conseillers municipaux qui se sont inscrits pour tenir avec lui le bar.

La municipalité propose les tarifs suivants :

ALCOOLS	
Kir (10cl)	2 €
Muscat (10cl)	2 €
Martini (10cl)	2 €
Suze (10cl)	2 €
Ricard (2cl)	2 €
Whisky (2 cl)	2 €
Bière bouteille (25cl)	2 €
Bière pression (25cl)	2 €
Non mentionnés	3 €
Bière Leffe (25cl)	3 €
Champagne (coupe)	4 €
Vin de pays Méditerranée au verre 19cl	1 €
BOISSONS NON ALCOOLISEES	
(jus de fruit, cola, orangina, schweppes, perrier)	2 €
Infusion, thé	2 €
Limonade	1 €
EAUX au verre (avec ou sans sirop)	1 €
CAFE	1 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **approuve les tarifs ci-dessus,**
- **décide de créer une régie de recettes.**

Bernard SEIGLE informe les conseillers municipaux sur la communication qui a été faite autour de cet évènement : encart dans le Choisylien pour la population, affiches sur les panneaux d'affichage de la commune, affiches auprès des mairies de la CCFU, invitations des maires des communes environnantes, M. ACCOYER, Président de l'Assemblée Nationale, M. JEANTET, conseiller général, M. THOMAS, trésorier payeur de Seynod, ...

II. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « ACTIVITES SCOLAIRES » (DCM N° 11/32)

M. le Maire lit aux conseillers municipaux le courrier de Madame la Directrice de l'école élémentaire dans lequel elle explique que la répartition du financement des activités se fait en fonction de l'effectif des classes. Pour 2010/2011, l'effectif de la classe de CP était petit, soit 16 élèves et la maîtresse a eu de ce fait un budget insuffisant pour financer la piscine dont le coût était facturé par classe. La municipalité propose au conseil municipal de combler le déficit de 200 € et d'attribuer une subvention exceptionnelle pour les activités scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **donne son accord pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 € pour couvrir le déficit lié à l'activité piscine de la classe de CP, à imputer à l'article 6574 (subventions aux associations).**

-

III. SECURISATION DES ARRETS DE CAR (DCM N° 11/33)

Bernard SEIGLE explique aux membres du conseil qu'il apparaît nécessaire de sécuriser l'ensemble des arrêts de bus de la commune. Ces travaux comportent :

- le marquage au sol de zébras jaunes
- la pose de panneaux de signalisation.

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à :

- forfait marquage	1 200 €
- 30 panneaux de signalisation (192 € /unité)	5 760 €
- Pose des panneaux (50 € /unité)	1 500 €
TOTAL HT	8 460 €
TVA 19,6 %.....	1 658 €
TOTAL TTC.....	10 118 €

Ces travaux, prévus au budget primitif, sont éligibles à une subvention « Amendes de police ». Il propose donc de solliciter cette aide auprès du Département au titre de la répartition du produit 2010 pour 2011. Cette aide est fixée à 30 % du montant HT et plafonnée à 9 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide de réaliser les travaux de sécurisation des arrêts de car,**
- **Sollicite une subvention auprès du Conseil Général au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.**
- **Autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette demande de subvention**

IV. TRAVAUX DE RESTAURATION DU PONT NOIR (DCM N° 11/34)

M. Yves GUILLLOTTE explique aux conseillers que suite à des chocs et accrochages récurrents le Pont Noir a subi d'importante dégradation : une partie du parapet est tombé dans le ruisseau et il n'y a plus de sécurité pour les usagers. Afin de remédier à ce dysfonctionnement il est projeté d'une part de consolider et renforcer les parties dégradées et d'autre part de créer une signalisation horizontale et verticale permettant de mieux appréhender l'étroitesse du pont.

Le 1^{er} lot consiste à reconstruire le parapet démolé lors de l'accident, consolider les parapets et protéger les têtes de pont par des longrines et reprendre la chaussée en enrobé.

Le 2^e lot consiste à la mise en place d'une glissière GBA afin de protéger l'ouvrage et diriger les véhicules dans l'alignement du pont.

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à :

- Lot maçonnerie pour un montant HT de 47 584.95 €
- Lot mise en œuvre d'une glissière GBA pour un montant HT de 20 280.00 €

Total HT de 67 864.95 € soit 81 166.47 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve les travaux pour un montant de 67 864.95 € HT,**
- **Sollicite une aide exceptionnelle sur les fonds parlementaires**
- **Autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette demande de subvention**

V. CREATION DU JARDIN COMMUNAL (DCM N° 11/35)

M. Yves GUILLLOTTE informe que suite à la décision du conseil municipal de réaliser un jardin communal et compte tenu du cahier des charges du Conseil Général il a contacté un atelier paysager pour chiffrer ce projet. Il est proposé de réaliser ce jardin à but éducatif en deux parties distinctes :

- La première partie consiste à préserver la qualité paysagère en montrant à la population qu'il existe d'autres essences que les classiques haies de thuyas et cyprès à croissance rapide qui engendrent une taille régulière (bruyante et coûteuse) et trop de déchets à évacuer (brûlage interdit). Ce jardin par sa biodiversité permettra de préserver et de mettre en valeur ces essences locales à croissance lente et limitée et d'apprécier leur aspect floristique, olfactif et visuel. Ce jardin sera accessible partiellement aux handicapés.

- La deuxième partie consiste à conserver et mettre en valeur les arbres fruitiers anciens et existants et à étoffer avec d'autres variétés anciennes et traditionnelles menacées. Ce verger sera accessible aux handicapés depuis le parking nouvellement créé.

Pour éviter le cheminement le long de la route départementale (RD 3), il est prévu de créer un chemin piétonnier sécurisé pour la population et surtout pour permettre aux enfants des écoles d'observer dans un but pédagogique et éducatif ces espaces. Cette liaison relierait le jardin au verger.

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à :

- Jardin éducatif : 83 325.00 €
- Verger éducatif : 36 614.50 €
- Liaison douce sécurisée : 32 835.00 €

Coût total HT : 152 774.50 € soit **182 718.30 € TTC**

Devant ce coût élevé, le conseil municipal reporte sa décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- décide de reporter sa décision,

VI. DIVERS

Effectifs de la rentrée scolaire

M. le Maire informe les conseillers municipaux du nombre d'enfants prévus pour la rentrée 2011, à savoir :

- école élémentaire : 107 élèves (20 CP – 16 CE1 – 27 CE2 – 21 CM1 – 23 CM2)
- école maternelle : 55 enfants répartis en 2 classes

A partir de la rentrée, M. PERRIN, enseignant de la classe de CE2, travaillera de septembre 2011 à février 2012. Il sera remplacé à partir de février 2012 par Mme SCARAMUCCI qui aura passé les 6 premiers mois de l'année scolaire en bénévolat dans des écoles en Inde et au Népal. Une correspondance sera mise en place entre les enfants de CHOISY et ceux de l'INDE et du NEPAL.

Information La Générale Immobilière

M. SEIGLE fait part aux conseillers du courrier de l'assureur communal, la SMACL, qui accepte de prendre en charge la somme demandée par la Société Générale Immobilière suite à son recours contre la commune. Me LIOCHON, avocat de la commune, conseille de ne pas faire appel de ce jugement.

Compte rendu de la réunion du 7 juillet 2011 avec M. RAFFY, secrétaire général de la Préfecture

Madame Hélène ORBE, conseillère municipale, lit son compte rendu suite à la réunion du 7 juillet 2011 avec M. RAFFY au sujet du dépôt de l'entreprise GAL. M. SEIGLE la remercie.

Remerciements pour l'attribution d'une subvention

- La Banque Alimentaire
- La Mutuelle Mutame Savoie Mont Blanc

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.